

Adhésion de la République de Lettonie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels

La République de Lettonie a adhéré, le 24 décembre 1991, aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et à leurs Protocoles additionnels du 8 juin 1977.

Ces instruments entreront en vigueur, pour la République de Lettonie, le 24 juin 1992.

La République de Lettonie est le **168^e Etat** partie aux Conventions de Genève. Elle est le **108^e Etat** partie au Protocole I et le **98^e** au Protocole II.
